

COMMUNE DE FLEIGNEUX

Délibérations du Conseil Municipal du 5 octobre 2020

Convocation du 29/09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi 5 octobre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. BELLEVILLE Michel, M. Patrick DUFOUR, M. Thierry MALJEAN, Mme Valérie GARANT, Mme Valérie FRIGNET, M. Carlos NOBRE, M. Eric JOSTE, M. Pascal HUT

Absente excusée : Mme Sandrine MINE

Absent non excusé : M. Louis REINBOLD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Valérie GARANT est élue secrétaire de séance.

2020042) Etude ATD 08

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des travaux a souhaité le soutien de l'ATD 08 concernant les travaux envisagés à la Mairie et à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier l'étude de ces travaux à l'ATD 08.

Il confie également à cette structure, la réalisation d'un tableau de bord des projets futurs.

2020043) Fleurissement d'automne

Le Conseil municipal prend connaissance des devis de la société VEGETA'LYS, d'un montant de 1 354.32 € et de l'EARL LECLERE, d'un montant de 1 039.17 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'EARL LECLERE.

Mr le Maire fait appel aux bonnes volontés pour la plantation.

2020044) Tarifs 2021

Le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 comme suit:

- Concession cimetière: 200 € pour 2m² pour une durée de 50 ans
- Columbarium: 500 € la case pour une durée de 50 ans
- Location salle polyvalente:
 - Habitant commune: 160 €
 - Habitant hors commune: 250 €
 - Electricité: 0.30 €/kw
 - Indemnité de vacation: 22 €

2020045) Tarifs réglementés de vente électricité

La commune de Fleigneux remplissant les critères lui permettant de rester éligible aux tarifs réglementés en 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver ce contrat.

Après discussions et avec l'accord de la FDEA, elle intégrera certainement le groupement en 2021.

2020046) Internet et Alerte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un site internet et retient l'offre Campagnol.fr, un service tout inclus pour 220 € par an.

Il décide également, à l'unanimité, d'adopter la solution Panneau Pocket, une application mobile d'alertes pour 130 € TTC par an.

Le Maire rappelle que la commune adhère à l'AMRF, ce qui explique les coûts raisonnables de ces services.

2020047) Association ESCALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'une subvention de 100 € à l'Association ESCALE.

2020048) Décision de virements de crédits

Mr le Maire rend compte au Conseil Municipal, que la CLECT, au vu des charges transférées par la prise de compétence eaux pluviales, a diminué l'attribution de compensation de 448 €.

Ardenne Métropole a crédité une subdivision de son compte 13 de cette somme, qui pour la commune devient une subvention d'équipement versée à inscrire à une subdivision du compte 204.

Pour créditer ce compte, le Maire a débité le compte 020 de cette somme.

Ce qui donne le virement de crédit suivant :

- compte 020 : - 488 €
- compte 2046 : + 488 €

Pour reconstituer ses fonds propres en investissement, la commune aura obligation en N+1 d'amortir cette somme.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Lecture faite, le présent Procès-Verbal a été signé par les membres présents,

